

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES



RÉFÉRENTIEL 2022



Ce document vous livre la liste des travaux éligibles à nos aides et les critères de performances à satisfaire pour pouvoir bénéficier des aides de territoire d'énergie Drôme - SDED aux opérations d'économies d'énergie sur les bâtiments existants de plus de deux ans.

Il y a possibilité de porter à 50% le taux de financement des travaux complémentaires aidés à 20%, lorsque ceux-ci accompagnent l'isolation simultanée des murs et de la toiture (justification possible de l'isolation récente et réglementaire d'un des deux postes)



SOMMAIRE

ISOLATION	P4
CHAUFFAGE	P11
RÉGULATION	P16
VENTILATION	P19
ÉCLAIRAGE	P21

ISOLATION DE COMBLES OU DE TOITURES



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- résistance thermique de l'isolant : **R** (m².K/W)
- surface d'isolant installé (m²)
- épaisseur de l'isolant (cm)
- marque et référence de l'isolant
- date de la visite des lieux avant devis (résidentiel uniquement)

Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-EN-101)

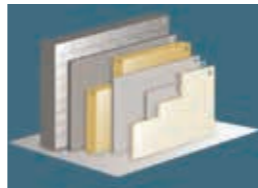
Pour les bâtiments tertiaires

(fiches CEE : BAT-EN-101)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

ISOLATION DES MURS



Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-EN-102)

Pour les bâtiments tertiaires

(fiches CEE : BAT-EN-102)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- résistance thermique de l'isolant : **R** (m².K/W)
- surface d'isolant installé (m²)
- épaisseur de l'isolant (cm)
- marque et référence de l'isolant

ISOLATION DU PLANCHER



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- résistance thermique de l'isolant : **R** (m².K/W)
- surface d'isolant installé (m²)
- épaisseur de l'isolant (cm)
- marque et référence de l'isolant
- date de la visite des lieux avant devis (habitations)

Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-EN-103)

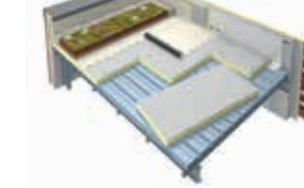
Pour les bâtiments tertiaires

(fiches CEE : BAT-EN-103)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

ISOLATION TOITURES TERRASSES



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- résistance thermique de l'isolant : **R** (m².K/W)
- surface d'isolant installé (m²)
- épaisseur de l'isolant (cm)
- marque et référence de l'isolant

Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-EN-105)

Pour les bâtiments tertiaires

(fiches CEE : BAT-EN-107)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

ISOLATION

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE COMPLÈTE
AVEC VITRAGE ISOLANT*

Pour les habitations
résidentielles
(fiches CEE : BAR-EN-104)

Pour les bâtiments
tertiaires
(fiches CEE : BAT-EN-104)

**CRITÈRE TECHNIQUE
À RESPECTER**

Fiche d'opération standardisée
CEE en vigueur

La fenêtre existante est à simple
vitrage

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- coefficient de transmission thermique : **Uw** (W/m².K)
- facteur solaire : **Sw**
- marque et référence des menuiseries
- nombre et dimensions
- remplacement de menuiseries simple vitrage

PORTE ISOLÉE



Pour les habitations
résidentielles et pour les
bâtiments **tertiaires**

- $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ (Porte isolée)
- porte menant sur l'extérieur ou menant sur un volume non chauffé

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- coefficient d'isolation de la porte : **Ud** (W/m².K)
- nombre et dimensions

* Subventionné à 20% lorsque la menuiserie existante est déjà en double vitrage (voir p.8)

ISOLATION

SAS D'ENTRÉE AUTOMATIQUE



Pour les bâtiments
tertiaires

- système à détection
- respect des normes d'accessibilité

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier



ISOLATION

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE COMPLÈTE
AVEC VITRAGE ISOLANT

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- coefficient de transmission thermique : U_w (W/m².K)
- facteur solaire : S_w
- marque et référence des menuiseries
- nombre et dimensions

Pour les habitations
résidentielles
(fiches CEE : BAR-EN-104)

Pour les bâtiments
tertiaires
(fiches CEE : BAT-EN-104)

**CRITÈRE TECHNIQUE
À RESPECTER**

Fiche d'opération
standardisée CEE en vigueur

FERMETURE ISOLANTE (VOLETS)



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- résistance thermique additionnelle de la fermeture isolante : ΔR (m².K/W)
- nombre et dimensions

Pour les habitations
résidentielles et pour les
bâtiments **tertiaires**
(fiches CEE : BAR-EN-108)

- mise en place ou remplacement d'une fermeture isolante sur fenêtre ou porte-fenêtre existante
- $\Delta R \geq 0,23$ m².K/W

ISOLATION

PROTECTIONS SOLAIRES EXTÉRIEURES
AMOVIBLES

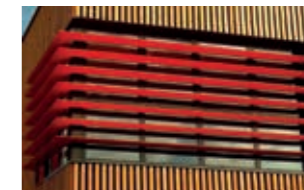
A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- surface des vitres protégées (m²)
- largeur et classe de résistance au vent (BSO)

Pour les habitations
résidentielles et pour les
bâtiments **tertiaires**

Pour BSO (brise soleil orientable)

- largeur ≤ 3 m
- classe de résistance au vent ≥ 4

PROTECTIONS SOLAIRES EXTÉRIEURES
FIXES

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- surface des vitres protégées (m²)
- orientation des ouvertures protégées

Pour les bâtiments
tertiaires

- ombres portées sur 100% de la menuiserie vitrée en septembre jusqu'à 16H
- en cas de protection verticale, écartement des lames 200mm minimum

Documents justificatifs
complémentaires :

- étude des ombres portées

PAROI POLYCARBONATE



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence
- coefficient de transmission thermique : U_w ($W/m^2.K$)
- transmission solaire TS $\leq 35\%$ (sauf parois nord)
- dimensions des parois



Pour les bâtiments tertiaires

- paroi verticale en remplacement d'une existante
- $U_w \leq 1,3W/m^2.K$
- transmission solaire TS $\leq 35\%$ (sauf paroi nord)

APPAREIL INDÉPENDANT DE CHAUFFAGE AU BOIS



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence
- label Flamme Verte 7*, ou éléments prouvant une équivalence

Pour les habitations résidentielles et pour les bâtiments tertiaires (fiches CEE : BAR-TH-112)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

CHAUDIÈRE BIOMASSE



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence
- label Flamme Verte ou éléments prouvant une équivalence

Pour les habitations résidentielles et pour les bâtiments tertiaires (fiches CEE : BAR-TH-113)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

PAC AIR/EAU OU EAU/EAU



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque, référence, type (basse, moyenne, haute température) et puissance nominale (kW) de la PAC
- efficacité énergétique saisonnière « Etas » : **ηs**
- surface chauffée par la PAC (m²)

Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-TH-104)

Pour les bâtiments tertiaires

(fiches CEE : BAT-TH-113)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

PAC AIR/AIR



Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-TH-129)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence de la PAC
- puissance nominale PAC (kW)
- coefficient de performance saisonnier : **SCOP**
- surface chauffée par la PAC (m²)

CHAUDIÈRE COLLECTIVE HAUTE PERFORMANCE (GAZ NATUREL)



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence de la chaudière
- puissance nominale chaudière : **P nom** (kW)
- puissance totale chaufferie après travaux (kW)
- efficacité énergétique saisonnière « Etas » : **ηs**
- référence et classe des régulateurs (IV,V,VI,VII ou VIII)
- pour **résidentielle** : nombre d'appartements

Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-TH-107)

Pour les bâtiments tertiaires

(fiches CEE : BAT-TH-102)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE HAUTE PERFORMANCE (GAZ NATUREL)



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence de la chaudière
- classe du régulateur (IV, V, VI, VII ou VIII)
- puissance théorique nominale chaudière : **Pth nom** (kW)
- efficacité énergétique saisonnière « Etas » : **ηs**
- surface chauffée
- type de logement : maison individuelle ou appartement

Pour les habitations résidentielles

(fiches CEE : BAR-TH-106)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

ISOLATION D'UN RÉSEAU HYDRAULIQUE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE



Pour les habitations résidentielles (fiches CEE : BAR-TH-160)

Pour les bâtiments tertiaires (fiches CEE : BAT-TH-146)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- classe de l'isolant
- longueurs de l'isolation sur le réseau (m)



Documents justificatifs complémentaires :

- rapport de contrôle technique (au-delà de 50 ml)

CHAUFFE-EAU SOLAIRE COLLECTIF



Pour les habitations résidentielles (fiches CEE : BAR-TH-102)

Pour les bâtiments tertiaires (fiches CEE : BAT-TH-111)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence du chauffe-eau solaire
- surface des capteurs solaires posés (m²)

Documents justificatifs complémentaires :

- certification CSTBat ou Solarkeymark
- étude de dimensionnement

SOUS-COMPTEUR DE CHALEUR



Pour les habitations résidentielles et pour les bâtiments tertiaires

- plan de relève
- la mise en place doit faire l'objet d'une VCI (vérification de conformité de l'installation)

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence du système de comptage
- nombre de sous-compteurs

Documents justificatifs complémentaires :

- document VCI
- plan de relève (objectif, fréquence, personne chargée de l'opération)

DESTRATIFICATEUR OU BRASSEUR D'AIR



Pour les bâtiments tertiaires (fiches CEE : BAT-TH-142)

- hauteur sous plafond
- déstratificateur d'air installé avec un thermostat
- note de dimensionnement

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence du déstratificateur
- nombre de déstratificateur
- hauteur sous plafond ou sous faîtage (m)
- puissance nominale du système de chauffage (kW)

Documents justificatifs complémentaires :

- note de dimensionnement
- fiche technique de l'équipement

TRAVAUX ÉGALEMENT SUBVENTIONNÉS DANS LA CATÉGORIE « CHAUFFAGE » (nous consulter)

- Raccordement d'un bâtiment à un réseau de chaleur (fiches CEE : BAR-TH-137 et BAT-TH-127)
- Récupération instantanée de chaleur sur eaux grises (fiche CEE : BAR-TH-154)
- Chauffe-eau thermodynamique à

- accumulé. (fiche CEE : BAR-TH-148)
- Chauffe-eau solaire individuel (fiche CEE : BAR-TH-101)
- Système solaire combiné (fiche CEE : BAR-TH-143)
- Système énergétique comportant des

- capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau (fiche CEE : BAR-TH-162)
- Isolation de points singuliers d'un réseau (Fiche CEE : BAR-TH-161 et BAT-TH-155)

ROBINET THERMOSTATIQUE



Pour les habitations
résidentielles
(fiches CEE : BAR-TH-117)

Pour les bâtiments
tertiaires
(fiches CEE : BAT-TH-104)

**CRITÈRE TECHNIQUE
À RESPECTER**

Fiche d'opération
standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence du robinet thermostatique
- nombre de robinets thermostatiques installés
- surface chauffée par les radiateurs équipés de robinets thermostatiques (m²)

SYSTÈME DE RÉGULATION PAR PROGRAMMATION D'INTERMITTENCE



Pour les habitations
résidentielles
(fiches CEE : BAR-TH-118)

Pour les bâtiments
tertiaires
(fiches CEE : BAT-TH-108)

**CRITÈRE TECHNIQUE
À RESPECTER**

Fiche d'opération
standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence de l'équipement
- programmeur d'intermittence suivant la norme EN 12098-5
- surface chauffée (m²)
- nombre d'appartements (si chauffage collectif par combustible)

RELANCE DE CHAUFFAGE TEMPORISÉE



Pour les bâtiments
tertiaires

- installation d'un bouton de relance à minuterie ou à durée programmable
- consigne haute/basse de température

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- surface chauffée (m²)



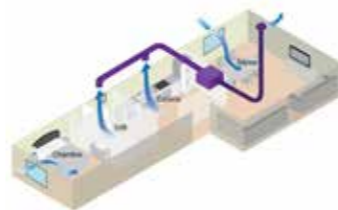
TRAVAUX ÉGALEMENT
SUBVENTIONNÉS
DANS LA CATÉGORIE
« RÉGULATION »
(nous consulter)

- Optimiseur de relance en chauffage collectif
(fiches CEE : BAR-TH-123 et BAT-TH-109)
- GTB Chauffage / Eau chaud sanitaire
(fiche CEE : BAT-TH-116)

- Régulation par sonde de température extérieure
(fiche CEE : BAR-TH-111)

VENTILATION

VMC **SIMPLE FLUX** À DÉBIT D'AIR CONSTANT OU MODULÉ



A préciser sur les devis/factures :

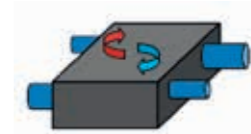
- adresse du chantier
- marque et référence de la VMC et des bouches d'entrée et d'extraction d'air
- puissance électrique absorbée du caisson de ventilation au débit nominal : P électrique absorbée caisson (W/(m³/h))
- surface ventilée (m²)

Pour les bâtiments **tertiaires**
(fiches CEE : BAT-TH-125)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

VMC **DOUBLE FLUX** AVEC ÉCHANGEUR À DÉBIT D'AIR CONSTANT OU MODULÉ



A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence de la VMC et des bouches d'entrée et d'extraction d'air
- puissance électrique absorbée du caisson de ventilation au débit nominal : **P électrique absorbée caisson (W/(m³/h)) par ventilateur**
- efficacité de récupération de l'échangeur
- surface ventilée (m²)

Pour les bâtiments **tertiaires**
(fiches CEE : BAT-TH-126)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

TRAVAUX ÉGALEMENT SUBVENTIONNÉS DANS LA CATÉGORIE « VENTILATION » (nous consulter)

- VMC simple flux hygroréglable A ou B dans les logements (fiche CEE : BAR-TH-127)
- VMC double flux autoréglable ou modulé haute performance dans les logements (fiche CEE : BAR-TH-125)

MES NOTES PERSONNELLES

Horizontal dashed lines for notes.

ÉCLAIRAGE

LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL À MODULES LED



Pour les bâtiments tertiaires

- durée de vie de la lampe LED ≥ 50000h (L80)
- efficacité lumineuse ≥ 1m/W

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- marque et référence des luminaires LED
- nombre de luminaire LED installés
- durée de vie (h) et chute de flux lumineux
- efficacité lumineuse (lm/W)

Documents justificatifs complémentaires :

- fiche technique des luminaires
- étude d'éclairage

CONDUITS DE LUMIÈRE NATURELLE



Pour les bâtiments tertiaires
(fiches CEE : BAT-EQ-131)

CRITÈRE TECHNIQUE À RESPECTER

Fiche d'opération standardisée CEE en vigueur

A préciser sur les devis/factures :

- adresse du chantier
- taux de transmission lumineuse (%)
- résistance thermique de la costière : **R costière** (m².K/W)
- section du conduit de lumière (m²)
- mis en place d'un pilote d'éclairage électrique en fonction des apports de lumière naturelle





S
D
E
D

ervice public
es
nergies dans la
rôme



Producteur
d'ENERGIES



territoire d'énergie est la marque du Service public Des Energies dans la Drôme

Service Performance Energétique

SIÈGE ROVALTAIN TGV

3 AVENUE DE LA GARE BP 12626 - 26958 VALENCE CEDEX 9
04 75 82 76 14 - transition-energie@sded.org

ANTENNE BARONNIES-DRÔME PROVENÇALE

170 RUE FERDINANT FERT - ZA LES LAURONS - 26110 NYONS
04 75 26 97 75 - antenne@sded.org



te26.fr